

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 94.00.614.003.1 DU 11 FEVRIER 1994

Balance à équilibre automatique
NEOPOST INDUSTRIE
modèle E.P.S. 64.10 à usage postal
(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

NEOPOST INDUSTRIE, Z.I. boulevard des Tournelles, 72800 Le Lude.

DEMANDEUR

NEOPOST INDUSTRIE, 113, rue Jean-Marin Naudin, 92200 Bagneux.

OBJET

La présente décision complète les décisions d'approbation de modèle

- n° 92.00.614.002.1 du 3 juin 1992 (1)
- n° 92.00.614.003.1 du 31 décembre 1992 (2)

CARACTERISTIQUES

La balance à équilibre automatique, modèle E.P.S. 64.10 faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle ayant fait l'objet des décisions précitées par l'utilisation d'un capteur TE-DEA-HUNTLEIGH, modèle 1010-0010-K-F-098 comme dispositif équilibreur et transducteur de charge. Les autres caractéristiques métrologiques et les dispositifs de scellement sont inchangés.

(1) *Revue de Métrologie*, juin 1992, page 842.

(2) *Revue de Métrologie*, janvier 1993, page 109.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par la décision n° 92.00.614.002.1 du 3 juin 1992 précitée, les autres inscriptions réglementaires sont inchangées.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays-de-la-Loire, et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

REMARQUE

Les instruments concernés par la présente décision peuvent porter l'inscription d'autres marques commerciales.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET